



KPMG Côte d'Ivoire
5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étages
immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97



BDO SA Côte d'Ivoire
Cocody, Deux-Plateaux Vallon
Rue des Jardins,
01 BP 8245 Abidjan 01
Tél : 27 22 41 27 30

NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

**Attestation des commissaires aux comptes relative
aux rémunérations versées aux dix (10) personnes
les mieux rémunérées**

**(Article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif
au droit des sociétés commerciales et du GIE)**

Exercice clos le 31 décembre 2022
NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.
Abidjan, Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01
Ce rapport contient 4 pages hors annexe



KPMG Côte d'Ivoire
5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étages
immeuble Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 27 20 22 57 53
Fax : 27 20 21 42 97



BDO SA Côte d'Ivoire
Cocody, Deux-Plateaux Vallon
Rue des Jardins,
01 BP 8245 Abidjan 01
Tél : 27 22 41 27 30

NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

Siège social : Abidjan, Plateau, 8-10 avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01
Capital social en FCFA : 24 734 572 000
Côte d'Ivoire

**Attestation des commissaires aux comptes relative aux rémunérations
versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées
établie en application de l'article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au
droit des sociétés commerciales et du GIE**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article 525 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du traité de l'OHADA, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction financière. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des états financiers de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit (ISA), avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces états financiers utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



NSIA Banque Côte d'Ivoire S.A.

Attestation des commissaires aux comptes relative aux rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées (Article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)
Exercice clos le 31 décembre 2022



Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous attestons que le montant global des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées déterminé par la Banque, s'élevant à **deux milliards trois cent soixante-dix-neuf millions trois cent quarante-cinq mille huit cent cinquante-quatre francs CFA (2 379 345 854 FCFA)**, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux dix dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés au sens de l'article 525 de l'acte uniforme de l'OHADA.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Abidjan, le 5 mai 2023

Les commissaires aux comptes

KPMG Côte d'Ivoire

KPMG Côte d'Ivoire
Immeuble Woodin Center
Av. Noguès Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél.: 27 20 22 57 53 - FAX.: 27 20 21 42 97
M1F_2023_07

Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Président Directeur Général

BDO SA Côte d'Ivoire



Hady Drame
Expert-Comptable Diplômé
Associé Directeur Général